



LE RÔLE DES COURS D'EAU DANS L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : L'ARCAMBE (15)

L'Arcambe, cours d'eau « aménagé » par la main de l'homme, situé sur le bassin du Célé dans le département du Cantal, fait l'objet d'un vaste chantier de renaturation visant un triple objectif : améliorer la prévention des risques naturels, atténuer les effets du changement climatique et restaurer un écosystème favorisant la biodiversité locale. En charge de la compétence de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) pour la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne, le Syndicat mixte Célé - Lot médian mène cette opération de renaturation, en portant une attention particulière aux enjeux du changement climatique et de la ressource en eau.



CONTEXTE

L'Arcambe, cours d'eau « domestiqué », retrouve sa place naturelle

Le territoire

Le Syndicat mixte Célé – Lot médian est né en 2018 de la fusion entre le Syndicat mixte Rance-Célé (dans le Cantal et le Lot) et le Syndicat mixte de la Diège (dans l'Aveyron). À ces deux entités, se sont ajoutés des « territoires orphelins » du bassin du Lot (c'est-à-dire des communautés de communes dépourvues de syndicats de rivière, qui ont choisi de transférer leur compétence GEMAPI au Syndicat mixte Célé Lot médian). Actuellement dix communautés de communes et d'agglomérations, dont la Châtaigneraie Cantalienne (38 % du territoire est relié au bassin versant du Célé), lui ont confié la compétence GEMAPI, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le ruisseau l'Arcambe, affluent de la Rance qui se jette à son tour dans le Célé, traverse des zones agricoles, constituées notamment de prairies, et deux communes rurales, Maurs et Saint-Etienne de Maurs, situées à environ 45 km d'Aurillac. Le cours d'eau suit un parcours d'un peu plus de 7 km.

La compétence GEMAPI confiée au Syndicat mixte Célé - Lot médian allie deux missions interdépendantes : la gestion des milieux aquatiques qui constituent la ressource en eau du territoire (rivières, ruisseaux, nappes phréatiques, zones humides...) et la prévention des inondations. Cela se concrétise par le recensement des ouvrages de protection (digues), la mise en œuvre de moyens pour les sécuriser, la lutte contre le ruissellement des eaux, les chantiers de renaturation de cours d'eau comme celui de l'Arcambe, etc.

Le bassin versant de l'Arcambe face aux changements climatiques

Traversées par l'Arcambe, affluent de la Rance long d'un peu plus de 7 km et qui se jette dans le Célé, les communes de Maurs et de Saint-Etienne de Maurs sont concernées par un **risque de crues torrentielles** accentué par les changements climatiques. En effet, le syndicat mixte et la communauté de communes anticipent la survenue de plus en plus fréquente d'orages intenses. Or le bassin de l'Arcambe est par endroits constitué de fortes pentes traversant des zones boisées, configuration propice aux inondations torrentielles.

LE PROJET EN BREF

2013-2014 : Une étude technique met en évidence la dégradation hydromorphologique du ruisseau et les risques d'inondations torrentielles, accentués par le changement climatique.

2018 : 1^{ère} tranche de travaux de renaturation sur l'amont.

2022-2023 : 2^{nde} tranche de travaux, sur la partie aval, zone urbanisée.

Outre la topographie pentue du territoire, les divers aménagements présents sur le cours d'eau constituent aussi des facteurs de risque. Au cours des siècles, des remblais ainsi qu'un seuil surélevé (le seuil de la Peyrade) ont été construits sur le ruisseau, permettant de dériver une partie de l'eau pour irriguer les parcelles agricoles environnantes. Ce n'est aujourd'hui plus le cas, mais ces aménagements dégradent et contraignent le cours d'eau, l'empêchant d'inonder les prairies antérieurement inondables. Ces différentes problématiques ont amené l'Arcambe à être classé en zone rouge dans le Plan de prévention des risques inondation (PPRI) de Maurs et de Saint-Etienne-de-Maurs, adopté par arrêté préfectoral du 27 février 2002.

Autre effet du changement climatique, **les vagues de chaleur et sécheresses** touchent de plus en plus le territoire du Célé Lot médian et affectent la quantité et la qualité de la ressource en eau. **Redonner leur place naturelle aux cours d'eau fait partie des solutions permettant de mieux préserver et réguler la ressource en eau.** En effet, la restauration de champs d'expansion de crues crée des zones tampons (zones humides) qui restituent progressivement l'eau stockée pendant l'hiver au cours de la période d'étiage.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La renaturation de l'Arcambe pour mieux protéger l'écosystème et les habitants face aux risques

Une étude technique a été réalisée en 2013-2014, portée par le Syndicat mixte Célé-Lot médian pour le compte de la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil départemental du Cantal, le Syndicat mixte du bassin du Lot, les communes de Maurs et St-Etienne-de-Maurs, la Fédération départementale de pêche du Cantal et le SIVU d'assainissement. **L'étude a mis en évidence un ruisseau dégradé d'un point de vue hydromorphologique et écologique.**

En effet, le seuil de la Peyrade (plus de 2 mètres de hauteur) et le pont de la Peyrade, empêchent alors les espèces piscicoles et les sédiments de circuler. La continuité écologique se trouve rompue avec une accumulation de sédiments en amont et une érosion du lit du ruisseau en aval. L'enfoncement du ruisseau en aval du seuil de la Peyrade met en danger les berges du ruisseau qui s'érodent fortement, conduisant les riverains à user de matériaux variés pour protéger leurs terres (blocs de béton, poteaux téléphoniques, etc.).

Pour rétablir un état plus naturel de l'Arcambe, **un programme de restauration et de renaturation** a donc été adopté. Il couvre **quatre grands objectifs** :

- Améliorer le fonctionnement hydraulique du cours d'eau ;
- Restaurer les champs d'expansion des crues ;
- Rétablir l'équilibre sédimentaire ;
- Rétablir la continuité écologique.

Le chantier comporte deux phases : en 2018, les travaux se sont concentrés sur la partie amont du cours d'eau; en 2023, à l'issue d'une phase d'études et dans le cadre de l'appel à projets innovants de prévention et de protection contre les risques naturels de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la seconde tranche de travaux porte sur l'aval (zones habitées des communes de Maurs et Saint Etienne de de Maurs). **Cet appel à projets innovants vise à soutenir des dépenses d'investissement plafonnées à 500 000 € pour des projets structurants qui mobilisent des solutions fondées sur la nature et s'inscrivent dans une dimension territoriale de gestion des risques environnementaux.**

Les travaux réalisés en amont de l'Arcambe (2018)

D'août à décembre 2018, une première série de travaux de renaturation a été réalisée sur la partie du ruisseau située en amont de la RN 122. Parmi les actions entreprises figurent des modifications majeures telles que : **l'effacement du seuil de la Peyrade** ; la démolition et reconstruction de deux ponts fragilisés par l'arasement du seuil ; **la recharge en matériaux sédimentaires** pour combler l'érosion du lit et améliorer le fonctionnement du cours d'eau ; la stabilisation et renaturation des berges avec des plantes et boutures adaptées ; **la lutte contre la renouée du Japon** qui colonise les berges au détriment d'autres espèces végétales plus adaptées à l'écosystème local ; la création d'habitats piscicoles (abris pour les poissons...).

Les travaux en aval de l'Arcambe (2023)

Le syndicat mixte du Célé-Lot Médian poursuit la démarche de renaturation jusqu'à la confluence du ruisseau avec la Rance. Sur cette partie aval, le projet répond à un fort enjeu de prévention des inondations au travers d'actions de restauration des zones d'expansion des crues via la suppression de merlons, de renaturation du ruisseau et des milieux aquatiques mais aussi de modification du système d'endiguement.

Ce projet concorde avec la renaturation de l'Arcambe dans les centre-bourgs de Maurs et Saint-Etienne de Maurs, qui vise à donner plus de place au cours d'eau dans un secteur où celui-ci est fortement contraint.

Concrètement, en 2023, le chantier se concentrera sur **la construction d'une nouvelle digue**, reculée par rapport à l'emplacement de l'actuel ouvrage, favorisant un débit hydraulique plus important les jours de fortes pluies. **L'installation d'une risberme** (bande de terrain plat et végétalisée sur la rive), où sera replantée une végétation hydrophile, permettra de recréer un écosystème favorable à la biodiversité et de limiter l'érosion des berges.

Comme en 2018, une campagne d'arrachage de la renouée du Japon sera à nouveau menée. En parallèle, des arbres et arbustes endémiques tels que le frêne, le saule ou l'aulne seront replantés le long des berges.

BILAN ET PERSPECTIVES

En 2018, l'effacement du seuil du ruisseau et la recharge en sédiments ont permis au ruisseau de retrouver un profil plus naturel. Ainsi, les hauteurs de berges, réduites, favorisent les débordements sur des zones de prairies agricoles, non-urbanisées. Ces zones correspondent au lit majeur du ruisseau, autrement dit son champ naturel d'expansion des crues. Cela diminue significativement les risques d'inondation sur les lotissements de Maurs et Saint-Etienne de Maurs. Les travaux de 2023 permettront de parachever la renaturation, redonnant une place plus équilibrée au cours d'eau et sécurisant les deux communes.

Face aux effets du changement climatique sur ce territoire (vagues de chaleur, sécheresses intenses, crues torrentielles), la renaturation du ruisseau aura deux principales conséquences positives : réguler les inondations et améliorer le fonctionnement des zones humides, permettant de mieux gérer et préserver la ressource en eau.

Les acteurs impliqués

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Le Programme d'action et de prévention des inondations du Lot (PAPI du Lot)
- Le Syndicat mixte Célé - Lot Médian
- La Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne
- Les communes de Maurs et Saint-Etienne de Maurs

Sources et contacts

Nicolas TOURNIER, directeur adjoint
Syndicat mixte du bassin Célé-Lot médian
n.tournier@celelotmedian.com

Jean-Baptiste MARTEL, chargé de mission
Syndicat mixte du bassin Célé-Lot médian
jb.martel@celelotmedian.com

Fiche réalisée par :

Avec le soutien de :

